INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 8 septembre 2014, 19h30, à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon. Assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale et Mme Darquise Bélanger secrétaire-trésorière.

Présence de quatre citoyens.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 août 2014.
4. État financier juillet 2014
5. Dépenses
6. **Correspondances**
   - 6.1 Gouvernement du Québec (TECQ 501 671$)
   - 6.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (MTQ 81 723$)
   - 6.3 Chemin de la Lune poussière (calcium)
   - 6.4 SADC assemblée générale annuelle jeudi 11 septembre
   - 6.5 Appui pour remise en état des ponts à La Reine
   - 6.6 Programme d'aide de François Gendron
7. Période de questions
8. **Comptabilité & employés**
   - 8.1 Achat lot 42 rang A Hébécourt MRN (36 rang 7)
   - 8.2 REER
   - 8.3 Mise en vente lots épars (14rg9, 15rg8 et 41rg7)
   - 8.4 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (20 sept. limite)
   - 8.5 Déplacement de M. Cloutier à l'assemblée générale annuelle du Bassin Versant
   - 8.6 Entente de travail des employés (es)
   - 8.7 Déplacement 5 à 7 Caisse Populaire
   - 8.8 Formation à venir
   - 8.9 Demande d'achat d'un lot pour borne sèche (lettre)
9. **Lots**
   - 9.1 Rénovation Cadastrale Mandat 2726-Contrat 5679 (regrouper ou non)
   - 9.2 Demande de dérogation (M. Morin, test de sol pour champ d'épuration)
   - 9.3 Lot 36P rang 7 canton Hébécourt infraction
10. **Chemins**
   - 10.1 Invitation à soumissionner rechargement Coin St-Pierre dû aux changements des ponceaux
   - 10.2 Nivelage du chemin de l'Université
11. **Dossiers en suspend**
   - 11.1 Pénalité pour non-respect de délais de construction
12. **Divers**
   - 12.1 Ouverture des soumissions pour vieux ponceaux en acier galvanisé
   - 12.2 Offrir aux commerces ou organismes de mettre publicité sur notre site internet
13. **Varia**
14. **Dates prochaines réunion**
   - Aménagement paysagé 18 septembre 19h sous-sol église de Rapide-Danseur
   - Ouverture des soumissions pour le rechargement Coin-St-Pierre 16h30
   - Séance de travail 29 septembre
   - Séance du conseil 6 octobre
15. **Période de questions**
16. **Fermeture de l'assemblée**

2014-09-241

EST PROPOSÉ par Mme. Denise Jolin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;
ADOPTÉ.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

3. **Lecture et adoption du procès-verbal du 11 août 2014**

2014-09-242

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014 soit accepté tel que présenté;

ADOPTÉ.

4. **État financier juillet 2014**

Des revenus de 65 757.73$ et des dépenses de 46 296.43$ ont été enregistrés pour mai 2014.
DÉPOSÉ.

5. **DÉPENSES**

2014-09-243

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, en date du 8 septembre 2014 et pour la période du 1er au 31 juillet 2014, les dépenses suivantes :

les salaires des employés	8 496.89$,
la rémunération des élus :	1 327.42$,
les dépenses faites par paiements préautorisés :	4 267.53$,
les dépenses payées dans le mois	55 393.10$,

le tout représentant un total de 69 484.94$ la directrice générale/secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

ADOPTÉ.

6. **CORRESPONDANCE**

6.1 **Gouvernement du Québec (TECQ 501 671$)**

Nous avons reçu le montant autorisé du gouvernement pour la Taxe d'accise soit 501 671.00$ qui peuvent être utilisé sur les quatre prochaines années. Nous allons étudier dans les semaines à venir dans quel projet nous investiront ces montants.

6.2 **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (MTQ 81 723$)**

Nous avons reçu l'aide à l'entretien du réseau routier de la part du MTQ SOIT 81 723.00$.

6.3 **Chemin de la Lune poussière (calcium)**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une plainte disant que les camions faisaient trop de poussière dans le chemin de la Lune;

ATTENDU QUE les résidents demandent que la municipalité remette de l'abat-poussière sur le chemin;

EN CONSÉQUENCE

2014-09-244

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale envoie une lettre aux plaignants du chemin de la Lune pour les informer;

QUE la municipalité a déjà mis plus que la quantité requise d'abat-poussière sur ce chemin pour cette année;

QUE la saison de sècheresse étant terminée et que les pluies étant débutées, la circulation de camions lourds devraient moins déranger;

QUE la municipalité ne remettra pas d'abat-poussière pour cette année.

ADOPTÉ.

6.4 **SADC assemblée générale annuelle jeudi 11 septembre**

Personne ne sera présent.

6.5 **Appui à la Municipalité de La Reine : pétition pour la remise en état ou la reconstruction des ponts existants: p.00227, p.00228, p.00236, p. 00238, p. 00239, p.00240 et p. 00242, sur le territoire de la municipalité de la reine**

ATTENDU QUE les ponts qui enjambent les rivières La Reine, Sagueen et Okiko nécessitent des travaux de réfection majeure ou tout simplement un remplacement;

ATTENDU QUE ces ponts sont utilisés fréquemment par les résidents de La Municipalité de La Reine afin d'atteindre leurs terres agricoles et forestières;

ATTENDU QU' en période estivale et automnale de nombreux citoyens utilisent ces infrastructures pour des usages de villégiature et des activités de chasse;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports assume les frais de la remise en état ou la reconstruction des ponts existants: P.00227, P.00228, P.00236, P. 00238, P. 00239, P.00240 et P. 00242;

ATTENDU QUE les résidents de la Municipalité de La Reine et des municipalités avoisinantes souhaitent attirer l'attention des autorités publiques compétentes par le dépôt d'une pétition;

EN CONSÉQUENCE

2014-09-245 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Rapide-Danseur appuie les démarches entreprises par les résidents de La Reine et des municipalités avoisinantes, en déposant une copie de résolution pour faire connaître notre appui à la municipalité de La Reine à M. Luc Blanchette, Ministre délégué aux mines, à M. Robert Poëti du Ministère des transports, à M. Pierre Paradis du Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation, à M. Laurent Lessard du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, à M. Pierre Moreau du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, à Mme Christine Moore, députée, à M. François Gendron, député, et à l'Union des producteurs agricoles du Québec, demandant de procéder à des travaux de remise en état ou la reconstruction des ponts ci-dessus mentionnés;

ADOPTÉ.

6.6 **Programme d'aide de François Gendron**

Aucune subvention, ne nous a été accordée par le Programme d'aide de François Gendron.

7. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question demandant une résolution.

8. COMPTABILITÉ & EMPLOYÉS

8.1 Achat lot 42 rang A Hébécourt MRN (36 rang 7)

ATTENDU QUE la municipalité avait déjà fait la demande au MRN d'acheter une bande du lot 36 rang 7 Hébécourt dans le but de revendre une partie de lots à chacun des propriétaires qui borde ce lot la possibilité de rendre leur terrain conforme;

ATTENDU QUE le MRN est toujours consentant à vendre cette partie 42 rang A Hébécourt à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

2014-09-246 IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le maire M. Alain Gagnon et la directrice générale Mme Lucie Gravel soient autorisés à signer le contrat chez le notaire et que les frais de déplacements rattachés à cette transaction soient remboursés;

ADOPTÉ.

8.2 REER correction apporté à la résolution 2014-08-224

ATTENDU QUE lors de la séance du 11 août dernier, la résolution 2014-08-224 la directrice générale a apporté au conseil l'obligation d'inscrire nos employés à un régime de retraite d'ici le 30 septembre;

ATTENDU QUE cette obligation touche les entreprises qui ont au moins cinq employés;

EN CONSÉQUENCE

2014-09-247 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil autorise les employés à prendre un REER selon les normes de base proposées même si l'obligation vise une entreprise de 5 employés;

ADOPTÉ.

8.3 Mise en vente lots épars (14rg09, 15rg08 et 41rg07)

ATTENDU QUE les contrats n'ont pas été respectés pour les lots épars suivants et que la municipalité doit les remettre en vente;

ATTENDU QUE la MRC doit évaluer ces lots à nouveau avant la remise en vente;

EN CONSÉQUENCE

2014-09-248 IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la MRC évalue les lots à nouveau et après l'évaluation de la MRC;

QUE les lots 14 rang 9, 15 rang 8 et 41 rang 7 soient remis en vente;

ADOPTÉ.

8.4 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités

ATTENDU QUE le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités est disponible;

ATTENDU QU' un projet doit être déposé pour avoir droit à une subvention;

ATTENDU QUE le bureau municipal aurait besoin d'être rénové;

EN CONSÉQUENCE

2014-09-249 IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' un projet soit déposé dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités dans le but d'avoir une subvention pour réparer le bureau municipal (toiture, soffite, fascia, lucarne de la porte principale, drain français);

ADOPTÉ.

8.5 **Déplacement de M. Cloutier à l'assemblée générale annuelle du Bassin Versant**

ATTENDU QUE le Comité de Bassin Versant du Lac Abitibi a tenu son assemblée générale annuelle le 27 août dernier à La Sarre;

ATTENDU QUE M. François Cloutier est responsable du dossier Bassin Versant Lac Abitibi;

EN CONSÉQUENCE

2014-09-250 IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les frais de déplacement de M. François Cloutier lui soient remboursés pour avoir assisté à l'assemblée générale annuelle du Bassin Versant du Lac Abitibi le 27 août dernier;

ADOPTÉ.

8.6 **Entente de travail des employés**

Déposé pour étude aux conseillers.

8.7 **Déplacement 5 à 7 Caisse Populaire**

Finalement aucune personne ne s'est déplacée.

8.8 **Formation Rôles et responsabilités au quotidien à Amos**

ATTENDU QU' une formation sur les Rôles et Responsabilités au quotidien est donné à Amos;

ATTENDU QUE cette formation est appropriée pour la directrice-adjointe;

EN CONSÉQUENCE

2014-09-251 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE Mme Darquise Bélanger directrice-adjointe suive cette formation sur les Rôles et Responsabilités au quotidien à Amos et que ses frais de déplacements soient remboursés ;

ADOPTÉ

8.9 **Demande d'achat d'un lot pour borne sèche par lettre**

ATTENDU QUE la municipalité est tenue d'avoir des points d'approvisionnement en eau pour les pompiers d'ici 2016;

ATTENDU QU' un lot situé près du pont du village serait un bon endroit pour installer une borne sèche qui serait avantageuse pour les résidents de Rapide-Danseur;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
2014-09-252

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice générale Mme Lucie Gravel envoie une lettre au propriétaire du lot concerné lui demandant si la propriété pourrait être à vendre à la municipalité pour l'installation d'une borne sèche pour la sécurité de ses citoyens;

ADOPTÉ

9. **Lots**

9.1 **Rénovation Cadastrale Mandat 2726-Contrat 5679 (regrouper ou non)**

ATTENDU QUE De Blois, Bérubé, Lavigne inc. arpenteurs-géomètres s'occupent de la rénovation Cadastrale;

ATTENDU QUE nous devons décider si la municipalité veut regrouper ou non ses lots pour la nouvelle rénovation Cadastrale Mandat 2726-Contrat 5679 ;

EN CONSÉQUENCE
2014-09-253 IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur décide du non-regroupement de ses lots dans la rénovation Cadastrale Mandat 2726-Contrat 5679;

QUE la résolution soit envoyée à De Blois, Bérubé, Lavigne inc. arpenteurs-géomètres;

ADOPTÉ.

9.2 **Demande de dérogation (M. Morin, test de sol pour champs d'épuration)**

ATTENDU QUE M. Mario Morin demande une dérogation pour son terrain situé au 306, chemin des Colibris puisque pour être conforme il lui manque 142 pieds carrés;

ATTENDU QUE un terrain pour être conforme doit avoir 2 000 pieds carrés;

ATTENDU QUE M. Morin doit faire faire une analyse du sol par un expert dans le but de savoir si un champ d'épuration peut être installé dans les normes, vue le sol rocheux où son terrain;

EN CONSÉQUENCE
2014-09-254 IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE après un test de sol concluant pour le champ d'épuration et remis à la municipalité pour que l'inspecteur confirme que tout est dans les normes;

QUE la demande de dérogation soit acceptée si tout est conforme concernant le test de sol fait par un expert;

ADOPTÉ.

9.3 **Lot 36P rang 7 canton Hébécourt infraction (lettre recommandé)**

ATTENDU QUE la municipalité a déjà avisé en 2013 par lettre enregistrée le propriétaire qu'il était en infraction et que la municipalité reprenait possession de la propriété tel que décrit dans le contrat de vente car il y avait un non-respect du contrat;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS

2014-09-255 Résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' une autre lettre enregistrée lui soit envoyée demandant d'enlever la maison mobile du lot 36P rang 7 Hébécourt puisque les procédures pour reprendre ce lot sont en marche;

ADOPTÉ.

10 **Chemins**

10.1 **Invitation à soumissionner rechargement Coin-St-Pierre dû au changement des ponceaux**

ATTENDU QUE du rechargement est à faire suite aux changements des ponceaux dans le rang Coin-St-Pierre;

ATTENDU QUE des invitations à soumissionner ont été envoyées pour ce rechargement;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur acceptera la plus basse des soumissions;

EN CONSÉQUENCE
2014-09-256 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la plus basse des soumissions soit acceptée pour le rechargement dû aux changements des ponceaux dans le rang Coin-St-Pierre;

ADOPTÉ.

10.2 **Demande de nivelage du chemin de l'Université du Québec**

ATTENDU QU' une demande de nivelage a été faite par l'Université du Québec pour le chemin Balbuzard;

EN CONSÉQUENCE,
2014-09-257 IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE notre journalier M. Réal Cossette fasse le nivelage du chemin Balbuzard tel que demandé par l'Université du Québec et que le taux horaire soit le même que le MTQ;

ADOPTÉ.

11. Dossier en suspend

11.1 Pénalité pour non-respect de délais de construction

Demande à M. Rosaire Veillettte de la MRC d'évaluer la maison.

À SUIVRE.

12. Divers

12.1 **Ouverture des soumissions pour vieux ponceaux en acier galvanisé**

ATTENDU QU' un média poste a été envoyé dans tous les foyers de la municipalité de Rapide-Danseur pour la vente de vieux ponceaux en acier galvanisé;

ATTENDU QUE nous avons reçu quelques soumissions pour ces ponceaux et que les offres les plus élevées seront priorisées;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE AG
INITIALES DU SEC. TRÉS. LG

No de résolution ou annotation

2014-09-258 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE les ponceaux usagés soient vendus à M. Renaud Gosselin au coût de 60$ pour un ponceau, M. Sylvain Carrier au coût de 150$ pour 3 ponceaux et 10$ pour 1 ponceaux pourri plus de la moitié et M. Alain Bernier pour 2 ponceaux au coût de 100$;

ADOPTÉ.

12.2 **Offrir aux commerces ou organismes de mettre publicité sur notre site internet**

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur a un site internet;

ATTENDU QUE le conseil municipal aimerait faire connaitre sur ce site ce qu'il y a dans notre municipalité en tant que commerces ou organismes;

2014-09-259 EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. François Cloutier et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents;

QUE la direction contacte les commerces et organismes pour offrir la possibilité de mettre leur publicité sur notre site internet afin de les faire connaitre encore plus;

ADOPTÉ.

13 **Varia**

14 Dates prochaines réunion

- Aménagement paysagé le18 septembre, 19h sous-sol église de Rapide-Danseur
- Séance de travail le mercredi 1e octobre
- Séance du conseil le lundi 6 octobre

15. Période de questions

Aucune question.

16. Fermeture de la séance

2014-09-260 M. Donald Dubé propose la fermeture de la séance. Il est 20h35.

Accepté à l'unanimité.

Alain Gagnon, maire

Lucie Gravel D.G.